



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-102

Déposé le : 23.01.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Quelle politique de prévention et promotion de la santé pour l'Etat de Vaud ?

Texte déposé

Le 1er mars 2017, un communiqué de presse nous apprenait que les Ligues de la santé, organe chargé de la prévention et de la promotion de la santé dans le canton, laissaient la place à une nouvelle structure nommée « Promotion Santé Vaud ». Le même communiqué précisait : « En partenariat avec les autres acteurs du terrain, Promotion Santé Vaud a pour mission, selon son but statutaire, de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie cantonale en matière de promotion de la santé et de prévention. Elle est appelée ces prochaines semaines, en collaboration avec le Service cantonal de la santé publique, à contribuer à la définition d'une telle stratégie et des moyens de sa concrétisation. »

Il semble que ce calendrier n'ait pas été respecté – du moins aucun document cadre ne semble avoir été communiqué. Malheureusement, cela ne paraît pas surprenant si l'on se réfère à l'absence de volonté manifestée par le Conseil d'Etat dans ce domaine ces dernières années. On constate par exemple que la prévention et la promotion de la santé ne figurent pas dans le programme de législature 2017-2022. Dans le rapport sur la politique sanitaire 2013-2017, l'amplification de la prévention et de la promotion de la santé figure certes comme 1er objectif, mais le cadre cantonal y relatif n'est jamais apparu. Il faut remonter à 2008/2009 pour trouver quelques signaux en la matière, avec notamment une « Stratégie cantonale vaudoise en matière de promotion de la santé et de prévention 2008-2012 » qui est restée à l'état d'ébauche ou encore la création en 2009 de la Commission de prévention de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA) et du Groupe d'experts en matière d'addictions (GEA), lesquels n'ont plus livré de rapports d'activité depuis 2012 (cf. site web de l'Etat de Vaud)...

On peut certes imaginer que le rejet par le Parlement fédéral du projet de loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé en septembre 2012 ait eu un impact négatif sur les démarches dans ce domaine. Cela n'a cependant pas empêché plusieurs des cantons voisins de se doter de politiques cantonales en la matière, par exemple le Valais (stratégie 2015-2018), Neuchâtel (stratégie adoptée en 2016), Genève (concept 2017-2030) et le Jura (Programme 2014-2024).

Cette absence de proactivité de la part de l'Etat de Vaud jette un trouble sur ses motivations et ambitions dans le domaine. Cela ne laisse pas de surprendre de la part d'autorités cantonales qui se disent soucieuses du bien-être de leurs concitoyens et par ailleurs d'une plus grande maîtrise des coûts de la santé – rappelons à ce sujet l'importance de la prévention pour atteindre cet objectif.

Sur la base de ces constats, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat peut-il exposer les motifs ayant présidé à la dissolution des Ligues de la santé et à la création de « Promotion Santé Vaud » ?
2. Peut-il donner des détails sur la structure, le fonctionnement et les ressources de cette nouvelle association ?
3. Il semble que cette nouvelle association va rejoindre le projet « Alliance Santé » structuré autour de la PMU (cf. article de la Revue médicale suisse du 10 janvier 2018). Le Conseil d'Etat peut-il nous donner davantage d'informations sur ce rapprochement et sur la place de la prévention et promotion de la santé dans ce nouveau dispositif ?
4. Peut-il indiquer dans quel délai la « stratégie cantonale » annoncée verra le jour ? Est-il en mesure d'en dévoiler déjà les grandes lignes ainsi que les moyens alloués ?
5. Le Conseil d'Etat entend-il poursuivre les programmes cantonaux actuels ? Si non, quelle politique entend-il suivre sur les grands thèmes relatifs à la prévention et promotion de la santé (alcool, tabac, activité physique, etc.) ?

Je le remercie par avance pour ses réponses.

Axel Marion, 23 janvier 2018

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Marion Axel

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

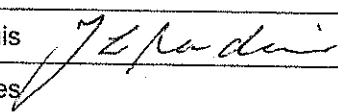
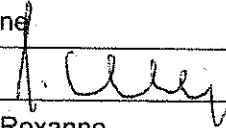
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Evéquo Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves 	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge 	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre